

LA RÉPRESSION DE LA MENDICITÉ
ET L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL
EN PRUSSE

Un récent séjour à Berlin m'a permis d'obtenir des renseignements détaillés sur la manière dont nos voisins de l'Est pratiquent la répression du vagabondage et de la mendicité. Grâce à l'extrême obligeance de M. le Conseiller intime Dr Krohne, directeur de l'Administration pénitentiaire, et de M. le premier bourgmestre Zelle, j'ai pu visiter les divers établissements relevant soit de l'État, soit de la ville de Berlin et recevoir communication de tous les documents statistiques publiés chaque année par les administrations publiques. J'ai pensé qu'un rapide résumé de ce que j'ai vu, lu et entendu pourra intéresser quelques lecteurs du *Bulletin*, en ce moment surtout, où on nous annonce que le Congrès pénitentiaire de 1895 se propose de traiter à nouveau la question si brillamment discutée l'an dernier par la Société des Prisons.

En Allemagne, comme en Suisse, la lutte contre la mendicité a pris le double caractère de répression et de prévention. D'une manière générale, on peut dire que la répression est du ressort de l'Administration, représentée par l'État ou la province, tandis que la prévention est réservée aux villes et à l'initiative privée. L'État entretient les prisons dans lesquelles se subissent les peines prononcées contre les mendiants, les provinces assument la charge des *Arbeitshäuser*, ou Maisons de travail, qui sont une annexe, une sorte de prolongation moralisatrice de la prison. Quant aux villes, elles ont compris l'importance qu'il y avait pour elles à développer les institutions créées par l'initiative individuelle et beaucoup possèdent des asiles de nuit, des auberges payantes ou gratuites destinées à accueillir les ouvriers sans asile.

La ville de Berlin forme avec sa banlieue une des seize provinces du royaume de Prusse. Elle offre donc cette particularité d'avoir à pourvoir à la fois aux obligations d'une province et à celles d'une ville exceptionnellement importante. C'est comme province que l'Administration municipale ou *Magistrat* a créé et entretient la grande Maison de travail de Rummelsburg; c'est comme ville qu'elle vient de construire le magnifique Asile de nuit qui peut être considéré comme le modèle des établissements de ce genre.

Occupons-nous d'abord de la répression, très fortement organisée en Prusse, et sur laquelle nous trouverons à Rummelsburg d'utiles renseignements. Nous dirons ensuite quelques mots de la prévention, plus connue de nos lecteurs par suite des nombreux travaux insérés antérieurement dans le *Bulletin*(1).

I

En Allemagne, d'une manière générale, les procès-verbaux dressés pour des faits de vagabondage ou de mendicité ne conduisent pas les délinquants devant le tribunal de police correctionnelle, comme en France. Ils sont déférés à l'*Amtsgericht*, tribunal de police, présidé par l'*Amtsrichter*, magistrat dont les fonctions équivalent approximativement à celles de nos juges de paix (2). Si l'inculpé avoue le fait qui lui est reproché, ce magistrat prononce seul; s'il y a, au contraire, contestation, le juge est assisté de deux assesseurs ou *Schœffen*, sortes de jurés désignés par une commission de six membres présidée par un fonctionnaire du Ministère de la justice, et cette juridiction prend le nom de *Schœffengericht*. Mais dans un cas comme dans l'autre, outre la peine principale du *Haft* (3), le juge de paix a le droit de décider que le condamné *pourra*, à l'expiration de sa peine, être remis à la direction de police (4).

(1) Voir notamment l'article de M. le pasteur Robin, *les colonies de travailleurs libres en Allemagne et en Hollande* (*Bulletin*, 1886, p. 907).

On pourra consulter utilement le rapport présenté par M. Georges Berry au Conseil général de la Seine, sur *l'assistance par le travail en Allemagne*, publié en 1 vol. in-18, Paris. A. Dumont 1893; — et les études de M. Maurice Vanlaër : *le chômage de l'ouvrier, assistance par le travail*. (*Correspondant* des 10 septembre, 10 octobre, 25 novembre 1892 et 10 janvier 1893.)

(2) De même, en Belgique, c'est le juge de paix qui juge les vagabonds et les souteneurs (*Bulletin*, 1891, p. 215 et 182).

(3) Le *Haft* consiste dans la simple privation de la liberté pendant un temps de un jour à six semaines. (*Strafgesetzbuch des deutschen Reiches*, § 18.)

(4) *Strafgesetzbuch des D. R.* § 362.

Il suffit pour cela que l'inculpé soit convaincu d'avoir refusé du travail ou même de n'en avoir pas cherché avec un zèle suffisant. L'un ou l'autre de ces cas suffit pour caractériser l'*Arbeitsscheu*, l'horreur du travail (1), contravention prévue par l'article précité du Code pénal allemand.

La suite à donner à cette peine accessoire est laissée à la disposition du président de police. Si celui-ci estime, après enquête, que le condamné n'a pas de moyens de travail suffisants, si les précédents lui révèlent que cet individu n'a pas le désir de s'en procurer et qu'il retombera fatalement dans le même délit, le président ordonne qu'à sa sortie de prison le libéré sera transféré dans la maison de travail pour un temps qu'il fixe lui-même et qui ne peut excéder deux ans (2).

Du 1^{er} avril 1891 au 31 mars 1892, le président de police de Berlin a ainsi renvoyé à la Maison de travail de Rummelsburg 1.391 individus, dont 1.208 hommes et 183 femmes ; sur ce total, 423 devaient y passer six mois, 283 neuf mois, 156 un an, 158 dix-huit mois et 271 deux ans. Au point de vue de la récidive, 531 entraient à Rummelsburg pour la première fois, 264 pour la seconde ; les 586 autres avaient déjà fait le voyage de deux à cinq fois.

Chaque jour, vers quatre heures, une certaine *voiture verte*, bien connue dans le monde interlope de Berlin, reçoit à leur sortie de prison les libérés destinés à la Maison de travail. A leur arrivée à Rummelsburg, tous prennent un bain, puis subissent la visite médicale. Si ce sont des vieillards ou des infirmes, incapables d'un travail suffisant pour assurer leur subsistance, ils sont placés dans le quartier des *hospitalisés* ; ils s'y livreront à un travail facile, en rapport avec leurs facultés physiques, et pourront prolonger leur séjour autant qu'ils le voudront, au delà même du temps fixé par l'ordonnance de renvoi. S'ils sont valides (*Arbeitsfähige*), ils sont dirigés sur le quartier des *gens à corriger* (*Korrigenden*), et employés à un travail plus sérieux.

Les valides sont naturellement de beaucoup les plus nombreux ; le 6 septembre 1893, leur quartier renfermait 1.585 hommes et 148 femmes, tandis que le personnel des hospitalisés était seulement de 135 hommes et 78 femmes. Mais il convient d'ajouter à ces derniers 147 hommes logés, faute de place, dans une partie de l'Asile

(1) Littéralement, *Scheu* signifie la crainte instinctive et insurmontable que provoquent certains objets. Les médecins l'emploient pour composer les mots que nous formons avec ... phobie, p. ex. *Wasserscheu*, hydrophobie.

(2) Art. précité. (Str. D. R., § 362.)

de nuit municipal où ils sont entretenus au compte de la Maison de travail. Le total des hospitalisés est donc en réalité de 360 soit environ un sixième de l'effectif total.

Les *Hæuslinge*, ou pensionnaires, reçoivent à leur entrée un costume uniforme, mais de couleur différente pour les deux quartiers. Les effets qu'ils portaient sont désinfectés à l'étuve et mis en réserve pour leur être restitués à leur sortie.

Les hommes valides sont divisés en quatre catégories :

1^o Ceux qui ont un métier pouvant être utilisé dans la maison sont employés dans des ateliers en qualité de menuisiers, tailleurs, cordonniers.

2^o Le plus grand nombre, n'ayant pas de métier, est dirigé sur les vastes fermes qui servent de champs d'épandage aux eaux d'égout de Berlin et cultivent les terres qui en dépendent.

3^o Ceux qui sont à la Maison de travail, soit parce qu'ils attendent l'accomplissement des formalités qui précèdent leur libération, soit à titre de punition parce qu'ils ont donné lieu à quelque plainte dans les fermes municipales, sont employés à débiter du bois et fournissent de margotins les écoles et les hôpitaux de Berlin.

4^o Les mieux notés, soixante environ, sont employés au service intérieur de la maison (une quarantaine) ou de l'asile de nuit municipal (une vingtaine chaque jour).

Quant aux femmes, elles sont réparties entre les travaux de couture et de raccommodage, qui occupent le plus grand nombre, la cuisine et la buanderie.

Tout ce monde doit travailler d'une manière satisfaisante. Si quelque forte tête montre au début de la mauvaise volonté, le contremaître lui assigne une tâche qu'il doit exécuter dans la journée. S'il n'y arrive pas, il est mis au pain sec, puis, si la résistance se prolonge, au cachot. En peu de jours, les plus récalcitrants comprennent la nécessité de se soumettre et le directeur se loue du résultat du travail général.

Il est facile de comprendre maintenant en quoi la Maison de travail berlinoise diffère de nos dépôts de mendicité.

En premier lieu, on y a réalisé la séparation réclamée par la Société des prisons dans les discussions auxquelles elle s'est livrée sur ce grave sujet en 1886 et 1893 (1). Un hospice d'incurables

(1) *V. Bulletin*, 1886, p. 426, avant-projet d'une loi sur le vagabondage et la mendicité et discussion de ce projet, M. Duverger, rapporteur. — 1893, p. 130 et suiv. Discussion du rapport de M. le conseiller Félix Voisin sur les dépôts de mendicité.

reçoit les invalides du travail, une Maison de travail forcé est ouverte aux paresseux.

En second lieu, ces derniers arrivent à Rummelsburg en vertu d'une condamnation régulièrement prononcée, qui les soumet à une discipline sévère et permet de leur infliger des punitions rigoureuses. On arrive ainsi à dominer cette apathie, cette peur de l'effort qui est le grand mal de tous nos vagabonds et on amène à pratiquer un travail suivi des gens qui ont été condamnés parce qu'ils avaient horreur de tout travail.

II

Pour entrer plus avant dans les détails de cette organisation, faisons à notre tour le voyage de Rummelsburg. Le chemin de fer métropolitain nous y mènera plus rapidement et plus commodément que la *voiture verte*; en un quart d'heure, on arrive de la gare d'Alexanderplatz, voisine de la Préfecture de police, à la station de Rummelsburg-Stralau. Il est vrai qu'il faut ensuite vingt minutes pour gagner à pied la Maison de travail. La route, assez monotone, traverse toute la localité; c'est une de ces agglomérations industrielles sans caractère, comme on en trouve aux environs des capitales. Sur les deux côtés de la voie principale se succèdent les usines dans lesquelles travaille toute la population: fabriques de glace artificielle, teintureries, ateliers métallurgiques. Ces établissements sont séparés par de hautes et laides maisons dont les façades plâtrées s'écaillent par endroits et laissent voir la teinte rouge de la brique. Des affiches à moitié déchirées couvrent les murs, et montrent que la propagande socialiste travaille activement par ici: l'une convoque les compagnons à une réunion publique où on doit discuter les résultats du Congrès de Zurich; une autre fois, on doit examiner la question du salaire des couturières; de grandes affiches rouges annonçaient pour le 27 août une réunion colossale pour l'anniversaire de Lasalle. Le socialisme éprouve le besoin de chômer ses saints! Un peu plus loin, les maisons s'écartent, et on aperçoit un petit lac par delà lequel apparaît Stralau, agglomération de 560 habitants seulement, dont le clocher domine un gros bouquet de bois. Quelques voiles circulent sur le lac tandis que de nombreux baigneurs prennent leurs ébats près de la rive.

La Maison de travail occupe un vaste terrain de 10 hectares 24 ares de superficie. Les bâtiments et cours sont entourés par un haut mur en briques; quatre hectares, réservés pour la culture et

le jardinage, sont seuls en dehors. Les locaux sont vastes, simples, bien aménagés, sans ornementation superflue; ils présentent cet aspect confortable qui caractérise tous les bâtiments destinés à un service public à Berlin. Le coût total de ces constructions s'est élevé à 1.800.000 Marks environ, ce qui n'a rien d'exagéré si on pense que l'ensemble des pensionnaires de toute nature habitant l'établissement comprend 1.100 personnes sans compter un nombreux personnel administratif.

Une vaste grille donne accès dans une cour plantée d'arbres et de corbeilles de fleurs. En face, un pavillon central forme le logement du directeur; à droite, dans un bâtiment plus grand, se trouvent les appartements du sous-directeur, de l'aumônier et des médecins. A gauche, autour d'une vaste cour, dans laquelle joue une nuée d'enfants, les logements des employés et gardiens, tous anciens militaires munis de bons certificats et, pour la plupart, mariés.

En arrière de ce premier groupe d'habitations, qui n'a rien de rébarbatif, de fortes portes en tôle donnent accès dans la Maison de travail. Une première tranche, pour ainsi dire, renferme les hospitalisés, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, dans un bâtiment beaucoup plus petit. Nouvelle séparation pour passer dans le quartier des valides. Au centre, une cour sablée, précédant la chapelle, dans laquelle le service religieux est célébré le dimanche et le mardi par le pasteur de l'établissement. Un prêtre vient dire une messe deux fois par mois aux catholiques qui sont au nombre d'environ 250, pour la plupart Polonais.

A droite et à gauche de la chapelle se trouvent les bâtiments des services généraux. Une machine à vapeur donne le mouvement à toute cette organisation: cuisine, boulangerie, buanderie. La cuisine nourrit non seulement le personnel présent, mais aussi les ouvriers des champs d'épandages auxquels des voitures portent chaque jour leurs rations préparées (1). La boulangerie a fabriqué l'an dernier 845.000 kilos. de pain dont 453.000 kilos. seulement ont été consommés dans la maison, le reste ayant été livré à divers établissements municipaux (orphelinats, hôpitaux, asiles de nuit). De même, la buanderie, qui occupe constamment 18 femmes pensionnaires, blanchit, outre 175.000 kilos de linge pour la maison de travail, 70.000 kilos. envoyés

(1) A l'exception de ceux de Grossbeeren et d'Osdorf, trop éloignés de Rummelsburg. On porte à ces travailleurs viande et légumes crus, ils préparent leur nourriture eux-mêmes.

du dehors. De vastes magasins contiennent les provisions de toute nature : alimentation, vêtements, linge. Enfin, un hôpital reçoit les malades, toujours assez nombreux dans cette population usée par la paresse et la misère. Le nombre moyen des malades est de 200 environ (1). Chaque année se produisent un certain nombre de décès (141 en 1891-1892) et aussi des cas de folie, 18 malades de ce genre ont été évacués l'an dernier sur les asiles d'aliénés.

Nous arrivons enfin aux vastes pavillons des hommes et femmes capables de travail, toujours séparés par des clôtures rigoureuses. Les dortoirs occupent le premier et le second étage, ils contiennent en moyenne cent lits, trop rapprochés les uns des autres, mais le cube d'air est néanmoins suffisant grâce à la hauteur des étages. Au rez-de-chaussée sont établis les ateliers de travail : cordonnerie (on fabrique et on répare toute la chaussure portée dans la maison), menuiserie grossière (tables, buffets, cercueils, caisses). Dans le sous-sol, les réfectoires, dont les longues tables sont munies d'assiettes en fonte émaillée. On fait trois repas par jour, et on a de la viande quatre fois par semaine au principal repas.

Près du mur de clôture se trouve l'atelier dans lequel sont débités les margotins.

Dans ce mur est percée une porte qui donne sur le lac. Celui-ci communique par un canal avec la Sprée, et on amène par eau toutes les matières encombrantes : charbon, farine, matériaux de construction, etc.

L'établissement pratique pour son compte particulier le système du tout à l'égout. Les eaux chargées de matières fécales sont reçues dans un champ d'épandage cultivé par les pensionnaires. J'y ai vu de forts beaux haricots, des choux blancs, verts et rouges, des navets, des carottes et des radis qui entrent dans la consommation de l'établissement pour une valeur de 4.600 Marks.

En toute chose, il faut en arriver, pour conclure, à la question du prix de revient. Grâce à la comptabilité remarquable de l'établissement, la réponse est précise à Rummelsburg.

La dépense totale de la maison de travail en 1891-1892, déduction faite des recettes provenant du travail des internés, a été de 343.000 Marks pour 642.320 journées de présence, soit une moyenne de 1.755 pensionnaires présents.

(1) Dont le plus grand nombre est naturellement fourni par les hospitalisés, reconnus incapables de travail. Il en est de même pour les décès.

Le prix de revient par homme et par jour est de pf. 63,45 par pensionnaire valide ou hospitalisé et de pf. 99 par malade.

La dépense d'un pensionnaire valide se décompose comme suit :

Nourriture	pf.	38 42
Vêtements		5 43
Chauffage		7 11
Éclairage		2 28
Blanchissage		0 48
Divers (litterie, mobilier, réparations, etc.)		9 73
Total		63 45

Si on y ajoute sa part proportionnelle dans les frais d'administration

35 76

Et sa part dans l'intérêt du capital employé en acquisition et constructions

16 57

On obtient un total définitif de

M. 1 15 78

par homme valide et de M. 1.51.33 par malade, soit respectivement F. 1.44 et 1.89 pour toutes dépenses, compris personnel administratif et intérêts de fonds.

Le personnel administratif comprend un directeur, un sous-directeur, un aumônier, un médecin, et trois *Hausvæter* chargés de veiller aux provisions, au travail et à la discipline. Deux hommes de confiance dirigent la cuisine et la buanderie.

Les pensionnaires employés dans les champs d'épandage pendant l'été reçoivent un salaire moyen de M. 0, 58 par jour. Cette somme se divise en trois parts :

5 p. 100 aux surveillants,

15 p. 100 au pécule,

80 p. 100 à la Maison de travail.

Pendant l'hiver, ces travailleurs ne reçoivent pas de salaire en dehors de leur nourriture ; mais l'administration verse à leur pécule la somme de 0, 10 qui représente la part ci-dessus de leur salaire. Ces 0, 10 sont également versés au pécule de ceux qui sont employés aux ateliers ou aux services généraux de l'établissement. Seuls ceux qui débitent du bois ne touchent rien.

Le pécule se divise par portions égales en pécule disponible et pécule de réserve. Sur le dernier sont prélevées toutes les dépenses faites pour le pensionnaire et la valeur des objets brisés ou détériorés par lui. Le solde est remis à la sortie à la société de patronage dont il a accepté la protection, et le libéré ne touche

que moitié de son pécule s'il refuse cette protection. La moyenne des sommes versées l'an dernier aux patronages est de M. 12,50 par patronné.

Et maintenant quel est le résultat moral de cette excellente organisation ?

J'ai posé la question au directeur de Rummelsburg, homme fort intelligent, connaissant à fond les moindres détails de son service, et, sur ce point seul, je n'ai pas reçu une réponse aussi précise que je le désirais. J'ai posé la même question à Berlin, à plusieurs personnes compétentes, et on a été un peu plus explicite. Je crois pouvoir affirmer que les conversions sont rares au sortir de Rummelsburg et qu'on ne peut pas évaluer à plus de 10 p. 100 le nombre des libérés qui sont décidés à travailler et à rentrer dans la vie régulière. Mais cette institution n'en rend pas moins un grand service en agissant par intimidation sur la gent paresseuse. On sait, dans les bas-fonds de Berlin, qu'il y a une discipline sévère à la Maison de travail, qu'il y faut « rendre de la besogne » et ceux qui ont une peur effroyable de la discipline et du travail sont amenés à cesser de mendier et à chercher quelque occupation facile pour éviter cette désagréable villégiature.

III

A l'angle sud-est de la Maison de travail, un pavillon important et les terrains voisins ont été isolés par des murs de l'établissement pour recevoir une maison d'éducation forcée (*Zwangserziehungsghaus*). C'est une installation provisoire qui va bientôt cesser. On s'est aperçu que les locaux ainsi empruntés, insuffisants pour les jeunes pensionnaires, faisaient défaut pour les hospitalisés qu'on était obligé de loger au loin, à l'Asile de nuit municipal. Aussi va-t-on construire prochainement à Lichtenberg, au sud de Berlin, un grand établissement pour quatre cents enfants, ce qui permettra d'évacuer le bâtiment de Rummelsburg. Les plans sont déjà arrêtés sur un devis de 600.000 Marks. (Remarquons que, en cet heureux pays, les constructions les plus récentes ont coûté un prix inférieur aux prévisions.) On espère pouvoir ouvrir la maison dans trois ou quatre ans.

On sait que la loi allemande n'admet pas la responsabilité de l'enfant coupable jusqu'à l'âge de douze ans révolus (1). Le tri-

(1) Sur l'initiative de la section allemande de l'Union internationale de droit pénal, un projet de loi a été préparé pour élever cette limite à quatorze ans. Si

bunal de tutelle, après avoir constaté le fait matériel, met les enfants à la disposition de leurs parents ou, si ceux-ci ne présentent pas les garanties suffisantes, ordonne qu'ils seront placés dans une maison d'éducation forcée, publique ou privée.

De douze à dix-huit ans, se pose, non pas comme en France, la question de *discernement*, mais simplement celle de savoir « si l'enfant possédait l'intelligence suffisante pour comprendre qu'il s'exposait à être puni (1). » La réponse étant presque toujours affirmative, l'enfant est condamné à une peine inférieure d'un ou plusieurs degrés à celles prévues par le Code pénal pour les adultes, mais qu'il subit en prison, et, autant que possible, en cellule. Si cependant le juge répond négativement à la question posée ci-dessus, l'enfant sera traité comme s'il avait moins de douze ans et pourra, soit être remis à ses parents, soit être placé dans une maison d'éducation publique ou privée, jusqu'à dix-huit ou vingt et un ans, suivant les cas. Les enfants élevés dans les maisons d'éducation forcée y passent généralement de un à trois ans. Si on est satisfait de leur conduite, on s'efforce de les placer chez des particuliers, comme apprentis, aussitôt leur confirmation, qui est administrée en Prusse vers la quatorzième année. Mais ce placement est toujours provisoire ; si l'enfant se conduit mal, ou si la famille cesse d'offrir des garanties suffisantes, l'administration use de son droit de réintégration, sauf à placer de nouveau son pupille le jour où les inconvénients constatés n'existeraient plus.

Il y a en Prusse un assez grand nombre de maisons privées ; l'État en possède quatre, et sept appartiennent à des provinces. Les dépenses relatives aux enfants élevés dans tous ces établissements se partagent par moitié entre l'État et la province.

La maison de Rummelsburg appartient à la province de Berlin.

L'établissement actuel peut contenir 160 enfants, la moyenne de présence est de 140. Il est dirigé par un directeur qui a sous ses ordres quatre maîtres d'école et quatre chefs d'ateliers professionnels (menuiserie, taille d'habits, cordonnerie et reliure). Six heures par jour sont consacrées à l'instruction et quatre heu-

cette disposition passe dans la législation, elle aura pour effet d'élever considérablement le nombre des enfants soumis à l'éducation forcée. (Voir le remarquable rapport du Dr Appelius, Procureur d'Etat à Elberfeld : *Die Behandlung jugendlicher Verbrecher und verwahrloster Kinder*, — Berlin, Guttentag, 1892. — Voir aussi l'article de M. Georges Dubois sur *les moralement abandonnés et les jeunes délinquants en Prusse*, à propos de l'ouvrage de M. Aschrott, juge à Berlin. (*Bulletin*, 1892, p. 489.)

(1) « wenn er, bei der Begehung derselben, die zur Erkenntniss ihrer Strafbarkeit erforderliche Einsicht nicht besass. » — (*Reichsgesetzbuch*, § 56.)

res au travail manuel. Le reste du temps se partage entre les repas, le jeu et le jardinage. Les enfants sont groupés suivant leur âge en quatre divisions et chacune a ses classes, ses dortoirs et ses récréations ; on évite autant que possible tout contact entre les différentes divisions.

La ville de Berlin possède à Rummelsburg un second établissement, complètement indépendant de la Maison de travail, destiné aux enfants moralement abandonnés (*Verwahrloste Kinder*) (1). C'est « l'orphelinat du Grand Frédéric » créé dès 1859 et qui peut contenir 500 garçons élevés aux frais du budget municipal. Les filles moralement abandonnées sont placées dans des familles, on a considéré que l'agglomération aurait trop d'inconvénients pour leur moralité. Pour restreindre, autant que possible, cet inconvénient pour les garçons, on a construit dans l'immense parc de l'établissement, une série de pavillons, contenant chacun 60 à 70 enfants, qui forment une *famille* et vivent complètement à part. Chaque famille est dirigée par un maître marié qui habite le pavillon avec les enfants auxquels il donne l'instruction. Il a pour auxiliaires une fille de service pour les soins matériels, et un maître professionnel qui enseigne un métier. Le pasteur donne l'instruction religieuse aux enfants en se rendant dans chaque pavillon à des jours et heures fixés d'avance. Les enfants restent à l'orphelinat jusqu'à la confirmation et sont ensuite placés en apprentissage chez des patrons (*supr.* p. 407).

Un vaste bâtiment central contient l'administration et les logements du directeur et du pasteur. Les enfants jouent dans une partie du parc réservé à chaque pavillon. Ils font en outre chaque jour des promenades, tambour en tête, autour de ce vaste domaine.

IV

J'ai dit que les deux tiers des pensionnaires valides de Rummelsburg (833 en moyenne en 1891-1892) étaient occupés dans les fermes de la ville de Berlin qui servent de champs d'épandage aux eaux d'égout. Peut-être le lecteur aura-t-il la patience de me suivre encore dans la visite que j'ai faite à l'un de ces domaines dans le but de connaître l'organisation dont il a été sou-

levé question à Paris depuis quelques années.

Berlin pratique dans les meilleures conditions le système bien

(1) *Conf.* sur nos écoles des moralement abandonnés, *Bulletin*, 1892, p. 79.

connu sous le nom de « tout à l'égout ». L'accroissement subit d'une ville dont la population a quintuplé en cinquante ans (1) a permis de créer de toutes pièces un outillage perfectionné sans avoir à tenir compte des dépenses faites antérieurement pour des installations devenues surannées. L'horizontalité et la nature sablonneuse du sol, le bon marché relatif des terres, la rareté des agglomérations dans le voisinage de la ville, toutes ces conditions favorables se sont trouvées réunies pour faciliter l'installation de ce système qui donne des résultats excellents à Berlin ; cela ne veut pas dire qu'il en serait de même ailleurs dans des conditions complètement différentes.

Bien que ce ne soit pas le lieu d'entrer ici dans les détails de cette organisation (2), indiquons rapidement ce qui est nécessaire pour comprendre le fonctionnement des fermes sur lesquelles travaillent nos pensionnaires détachés de Rummelsburg.

Chaque maison de Berlin est munie d'une double canalisation en fonte recevant, d'une part, les eaux de pluie, d'autre part, les eaux ménagères et celles des closets. Les tuyaux, d'un diamètre de 15 à 20 centimètres, s'écoulent dans ceux qui traversent chaque rue sur lesquels ils sont jointés sans communication avec le dehors. Les tuyaux des rues, en grès, n'ont aux points extrêmes que 21 cent. de diamètre ; ils se joignent à ceux des rues voisines et augmentent progressivement pour aboutir, vers le centre de la section, à des conduits maçonnés avec section en forme d'œuf de 90 centimètres de diamètre. Ce n'est qu'aux environs du point extrême qu'on arrive à des conduites de 2 mètres de diamètre. Tout ce système est clos et ne donne, par suite, aucune odeur ; l'eau des rues s'écoule par des grilles en fonte engagées dans le pavage.

Les canaux les plus importants aboutissent à un vaste puits central, divisé par une grille qui intercepte les matières solides, bois, papiers, etc.

Des pompes puissantes, mues par la vapeur, puisent le liquide noirâtre, presque sans odeur, amené par les canaux pour le projeter à plusieurs kilomètres de distance, au milieu des champs d'épandage. Chaque station possède six pompes, mais trois suffisent habituellement à l'écoulement, car chaque coup de piston

(1) En 1840, Berlin comptait 300.000 habitants. Ce chiffre atteignait 600.000 en 1850, 826.000 en 1871, 966.000 en 1875, 1.570.000 en 1890, et on évalue aujourd'hui la population à 1.650.000.

(2) Les lecteurs désireux de les connaître en trouveront une description fort claire dans un article de M. J. Fleury, publié par la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} novembre 1892.

aspire 225 litres, et les pistons en donnent 15 à la minute. La moyenne de l'eau pompée et refoulée dans chaque station est de 23.000 mètres cubes par jour. La station voisine, de la gare d'Anhalt, que j'ai visitée, avait pompé en juillet 771.774.665 m. c. moyennant 3.165.143 coups de piston (*Umdrehungen*) (1).

En un mot, on peut comparer ce système à celui de la circulation chez les mammifères, la pompe jouant le rôle du cœur, la canalisation urbaine celui du système veineux et les tuyaux d'écoulement celui du système artériel.

C'est dans les champs d'épandage (*Rieselfelder*) que le liquide usé est revivifié et purifié. Ces champs couvrent l'énorme superficie de 7.750 hectares, supérieure à celle de la ville de Berlin qui occupe environ 6.000 hectares. Ils sont divisés en cinq fermes situées trois au N.E. et deux au S.E. de Berlin. Chaque ferme ou *Kommando* forme un ensemble complet avec ses bâtiments, ses animaux et ses ouvriers.

J'ai visité au nord de Berlin les fermes de Blankenburg et Malchow qui forment un total de 1.300 hectares. L'aspect est celui d'une grande exploitation rurale et on est tout surpris de ne voir ni ne sentir les eaux noirâtres de Berlin. Le liquide provenant des égouts arrive dans seize bassins d'où un système de petites écluses permet de le diriger sur tel ou tel des fossés qui entourent chaque pièce de terre. Là, le liquide est subdivisé entre des conduits secondaires qui l'amènent dans l'intérieur du terrain où il s'absorbe. Le sous-sol est traversé par des tuyaux de drainage en terre cuite qui reçoivent l'eau filtrée à travers le sol et la rejettent parfaitement claire et limpide, dans un grand fossé de circonvallation. Ce fossé aboutit à la Sprée en aval de Berlin.

Au début, les habitants du voisinage manifestèrent de vives appréhensions et accueillirent fort mal l'installation faite sur leur territoire. Il en va tout autrement aujourd'hui. Les cultivateurs ont constaté que les champs d'égout leur assurent un travail bien rémunéré, leur offrent des légumes et du fourrage à bon compte, et que leur santé n'en est pas moins bonne.

L'illustre professeur Virchow, le plus grand bactériologiste d'Europe après Pasteur, leur a donné raison. Il a dressé depuis de longues années des statistiques minutieuses, et il a constaté que l'état sanitaire des différentes fermes est sensiblement le même que

(1) Berlin est divisé en douze sections munies chacune d'une *Pump station*. Onze seulement fonctionnent, la douzième (Moabit) n'est pas encore installée.

celui des villages de la même région éloignés des champs d'épandage. Le Magistrat de Berlin a une telle confiance dans les résultats de cette enquête, qu'il vient d'installer, sur des terrains dépendant de Blankenburg, une maison de convalescence de 60 lits pour des femmes sortant de l'hôpital sans avoir complètement recouvré leurs forces.

Il est temps de revenir à nos pensionnaires de Rummelsburg, que nous avons un peu perdus de vue au milieu de cette organisation. Nous allons les retrouver en expliquant le fonctionnement de l'exploitation.

Chaque ferme est dirigée par un jardinier en chef (*Obergärtner*) qui a sous ses ordres deux inspecteurs, l'un pour l'intérieur de la maison, l'autre pour l'extérieur. Une portion notable, qui est des deux tiers à Blankenburg, est louée à prix certain à des paysans des environs. Ils paient 75 Marks par journal (*Morgen*) de 75 ares et réalisent des bénéfices importants. Leurs terres sont irriguées par les soins de l'administration de la ferme, dans des conditions précisées par leur contrat, pour éviter tout abus.

Le dernier tiers est exploité directement avec le concours de deux sortes de travailleurs ;

1° Les pensionnaires de Rummelsburg qui sont environ 50 à Blankenburg. Ils couchent dans un vaste dortoir où chacun a son lit, sa planche et quatre clous comme garde-robe. Ils mangent sur des tables placées au milieu de la chambre. Une dizaine sont employés dans la maison pour l'entretien des cours et du jardin, le soin des animaux, les réparations, etc. Les quarante autres labourent les champs en deux brigades dirigées chacune par un surveillant ;

2° Des travailleurs libres habitués à la culture en nombre à peu près égal, une quarantaine. Ils reçoivent de petits logements disposés pour une famille et sont payés 2 Marks par jour et 3 Marks pendant la moisson. Ils font tous les travaux pour lesquels une expérience spéciale est nécessaire : semailles, métives, soins à donner aux arbres, etc.

Les résultats de l'exploitation sont assez satisfaisants. Blankenburg et Malchow réunis ont rapporté, l'an dernier, 40.000 Marks tous frais payés, mais sans tenir compte d'intérêts pour les sommes dépensées en acquisition et installation.

La conduite des travailleurs forcés est généralement satisfaisante, et leur travail suffisant. J'exprimais à l'inspecteur qui me

conduisait mon étonnement de ne voir ni cellule, ni cachot. « La raison en est bien simple, me répondit-il. Nos hommes se trouvent beaucoup plus heureux sur les fermes qu'à Rummelsburg. Ici, ils vivent au grand air, la discipline n'est pas autrement sévère, on ferme souvent les yeux quand on voit une légère fumée bleuâtre s'élever au-dessus d'un groupe de travailleurs. Or, nos hommes savent qu'à la première infraction sérieuse ils seront renvoyés à la Maison de travail: ils se tiennent tranquilles et font ce qu'on leur demande. »

(La fin prochainement.)

Louis RIVIÈRE.

REVUE DU PATRONAGE

ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

Sommaire. — FRANCE : 1° Bureau central des œuvres de patronage. — 2° Synode de la Rochelle. — 3° Sauvetage de l'enfance. — 4°-5° Comité de défense et patronage des libérés (Marseille). — 6° Société de patronage de Laval. — 7° Patronage et prison à Angers. — 8° Le patronage dans la 15^e circonscription pénitentiaire (Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée). — 9° Le patronage en province. — ÉTRANGER : 1° Les jeunes délinquants en Belgique. — 2° Du placement des libérés en Angleterre. — 3° Enfants abandonnés (Bologne). — 4° Société de patronage de Lemberg. — 5° Société de patronage du Maryland.

FRANCE

I

Bureau central des œuvres de patronage.

Le 1^{er} décembre la *Commission permanente* s'est réunie place Dauphine, 14, sous la présidence de M. le conseiller Petit, pour examiner les réponses parvenues de province, notamment de MM. Grossard, Conte et Rödel, à l'envoi du projet de statuts (*supr.* p. 957). Presque tous les membres étaient venus des départements pour assister à cette importante séance. MM. Duflos, Cresson, Lefébure et Félix Voisin, et M^{me} Auber s'étaient excusés par lettre.

M. Louis Rivière, secrétaire, avait fait un exposé méthodique de ces réponses en les groupant par nature de questions et sous les articles correspondants du projet. M. Cheysson en a résumé l'ensemble et, après des observations présentées par MM. Berthélemy, Déglin, Vidal-Naquet, Brueyre, Bogelot, Th. Roussel, Bérenger, M^{me} Henri Mallet, a prié M. le Président de mettre d'abord aux voix le principe de la nécessité de la création d'un *Bureau central*. Le principe a été voté à l'unanimité.

Une longue discussion s'est ensuite engagée sur chacun des articles du projet auquel de nombreuses modifications ont été apportées. On a cherché surtout à se conformer aux desiderata des correspondants de province, ce qui n'était pas toujours facile, quelques-uns trouvant le chiffre de 20 membres exagéré, d'au-